

TABLE RONDE DES BAILLEURS DE FONDS - 04 NOVEMBRE 2019

PROGRAMME

INTRODUCTION : Les défis auxquels l'Afrique est confrontée, en termes de changement climatique, sont énormes. Leur faire face requière des sources de financement internationales et nationales importantes. Leur répartition est également une question primordiale pour le continent : il est, en effet, essentiel que les fonds soient convenablement répartis entre les pays et soient distribués de manière équilibrée entre les problèmes d'adaptation et d'atténuation. L'adaptation demeure à ce jour le parent pauvre du financement climatique, malgré les besoins croissants du continent. Les ressources actuelles de l'Afrique ne sont pas en mesure de compenser l'impact des fortes augmentations des températures. Le rapport du PNUE sur l'écart entre les besoins et les possibilités d'adaptation au changement climatique indique que les coûts de l'adaptation, même si les émissions sont réduites, risquent d'être deux à trois fois plus élevés que prévu, et indiquent donc que les dépenses se révéleront encore plus considérables.

COÛTS DE L'ADAPTATION : L'analyse des coûts d'adaptation pour tous les pays en développement pourrait atteindre 150 milliards de dollars d'ici 2025/2030, et entre 250 et 500 milliards de dollars par an d'ici 2050. Ce scénario est également possible, en supposant que d'autres mesures importantes ont été prises pour réduire les émissions au niveau requis, à savoir limiter l'augmentation des températures mondiales au cours de ce siècle à 2° C de plus que les niveaux préindustriels. Pour l'Afrique seule, ce coût représente déjà 7 à 15 milliards de dollars par an pour l'adaptation d'ici 2020 et pourrait atteindre 50 milliards de dollars par an en 2050, même avec un réchauffement stabilisé inférieur à 2° C.

LE CADRE JURIDIQUE INTERNATIONAL : L'obligation légale des pays développés de financer la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement est évidente. En vertu de l'article 4.3 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les pays développés se sont engagés à fournir des fonds pour couvrir « l'intégralité des coûts convenus encourus » liés au changement climatique dans les pays en développement. En d'autres termes, ce sont les coûts supplémentaires de la transition d'une croissance économique basée sur les combustibles fossiles vers un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique. C'est dans ce contexte que les pays développés se sont engagés fin 2009 à Copenhague à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici 2020, dont 30 milliards entre 2010 et 2012 pour rétablir la confiance entre les Parties et lancer rapidement un certain nombre d'initiatives (appelé financement « à démarrage rapide »). Mais depuis lors, les pays du Sud ne savent toujours pas si les pays développés honoreront l'engagement pris. En l'absence d'un langage commun de définitions, le suivi de ces flux pose d'énormes difficultés. Le financement « à démarrage rapide » a montré les limites de l'engagement pris à Copenhague : une grande partie des flux s'est révélée déjà existante et a été renommée « Aide Publique au Développement ». Une partie du financement était constituée de budgets d'aide humanitaire ou, dans certains cas, de projets climatiques ou écologiques (par exemple, des centrales de charbon « propres », de grands barrages...).

LA MULTICPLICITÉ DES FONDS CLIMAT : La complexité du processus de financement global du climat provient de la multiplicité des fonds, des canaux par lesquels ils sont déboursés et de la compréhension qui existe d'un point à un autre. Les pays contributeurs affirment avoir atteint l'objectif de démarrage rapide, alors que le volume de financement climatique à moyen terme est plus incertain que jamais et que le financement public n'a que très peu augmenté depuis la fin de 2012. Ainsi, la Commission économique pour l'Afrique a révélé que seuls 45% des pays se sont engagés, 33% ont alloués et environ 7% décaissés. Si le financement climatique a augmenté, c'est souvent dans le contexte d'une stagnation de l'Aide Publique au Développement. Quant à la multiplicité des fonds et des canaux de décaissement, même si elle augmente, les possibilités d'accès des pays bénéficiaires, rend néanmoins le processus très complexe. Ceci est démontré à travers les difficultés de suivi, de comptabilisation, de vérification et de rapportage sur l'usage efficace et équitable du financement climatique. Les mécanismes actuels de financement climatique pèsent lourdement sur la cohérence du financement et le respect des engagements, mais sont très insuffisants par rapport aux besoins exprimés. Les flux financiers très insuffisants et inappropriés face au changement climatique rappellent ainsi, que malgré les besoins élevés et les engagements pris au titre de la Convention, le financement fait toujours défaut dans la quasi-totalité des pays en développement.

L'Afrique : L'Afrique est trop souvent déconsidérée de la part des bailleurs de fonds : on estime qu'entre 1 et 2 milliards de dollars sont mobilisés chaque année pour l'adaptation de l'Afrique au changement climatique, provenant de différentes sources (fonds climatiques, aides bilatérales, etc.). Des données plus précises sur montrent que depuis 2003, seulement 2,3 milliards de dollars ont été alloués (par le biais de fonds climatiques) à 453 projets et programmes en Afrique subsaharienne, dont 600 millions approuvés en 2014. Seulement 45% des fonds versés sont consacrés aux mesures concernant l'adaptation au changement climatique, ce qui est nettement inférieur aux 7 à 15 milliards de dollars par an nécessaires pour financer les seuls besoins d'adaptation de la région jusqu'en 2020. Étant donné que plus de 45% de la population africaine vit dans des pays dotés des capacités d'adaptation les plus faibles dans le monde, il s'avère crucial d'investir dans les systèmes de services sociaux de base, ainsi que dans le renforcement des capacités institutionnelles. Le financement des efforts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de leurs effets est énorme en ce qui concerne le renforcement des capacités politiques. Il s'agit, en effet, d'un catalyseur qui peut en même temps contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement durable en Afrique.

L'objectif de cette table ronde des bailleurs de fonds est de promouvoir les ressources financières nécessaires à l'adaptation de l'agriculture africaine au changement climatique.

Panel 1 : Priorisation et ancrage du financement climatique

1. Présentation de la vision et du processus de développement des Plans d'Investissements Climato-Intelligents AAA (CSAIPs)
2. Présentation des résultats et des possibilités de mise en œuvre des CSAIPs.
3. Importance des échanges multinationaux sur le financement climatique.

Panel 2 : Stratégies régionales pour la mobilisation du financement climatique, AAA en tant que branche agricole du AAI

1. Présentation des stratégies régionales de mobilisation du financement climatique dans les pays africains.
2. Situation du financement climatique en Afrique et tendances futures.
3. Présentation des résultats du premier dialogue sur la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) pour l'Agriculture en Afrique, tenue les 22 and 23 juillet 2019 à Rabat.
4. Rôle du secteur privé dans la vulgarisation sur le marché de l'adaptation/financement ou des subventions et du financement public ? Choix politiques ou facettes d'un système « holistique ».

Panel 3 : Le Secteur privé

1. Comment faciliter l'engagement effectif du secteur privé dans l'action pour le climat dans l'agriculture africaine ?
2. Comment construire un partenariat public-privé dans le financement du climat pour l'agriculture africaine ?

Panel 4 : L'UM6P, Catalyseur de Sciences et de Technologies au service du Développement Agricole en Afrique.

Panel 5 : Institut Africain de Nutrition des Plantes: Mettre la Nutrition des Plantes au Premier Plan.